



MAIRIE DE BULLES

Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Canton de Saint Just en Chaussée

60130
Téléphone : 03 44 78 91 20

ARRETE MUNICIPAL DE RESTRICTIONS DE CIRCULATION ET DE REGLEMENTATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT ARC 23/2024

Nous, Sylvie MASSET, Maire de BULLES (Oise),

Vu, les articles L2211.1 et L2213.4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'article R225 du Code de la Route,

Considérant la demande de Monsieur Yves VERVELLE, Président de l'Amicale des Chasseurs de Bulles, domicilié au 2 Rue du Château - 60130 BULLES,

Considérant qu'à l'occasion du vide grenier du samedi 29 juin 2024, organisé par l'Amicale des Chasseurs de Bulles, il convient de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité et le bon ordre dans l'agglomération.

A R R E T E

Article 1er : Le vide grenier organisé par l'Amicale des Chasseurs de BULLES (Oise) se tiendra dans les rues du Bel Air, du Château du n°01 au n°14 et Place du Château, sous réserve d'accord de la Sous-Préfecture de Clermont.

Article 2 : La circulation sera interdite le samedi 29 juin 2024, dans ces rues, à tous les véhicules de 5H00 à 20H00 sauf aux véhicules de secours et d'incendie pour lesquels il sera prévu un passage.

Article 3 : Le stationnement sera interdit sur ce parcours, sauf pour les exposants dans la mesure de la place disponible.

Article 4 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'Amicale des Chasseurs.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie, sera adressée à :

- ✓ Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Clermont,
- ✓ Monsieur FLANDRIN Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Bulles
- ✓ Centre de Secours, à Bresles
- ✓ Monsieur le Directeur, UTD de Saint Just en Chaussée,
- ✓ Monsieur Yves VERVELLE, Président de l'Amicale des Chasseurs, à Bulles

Bulles, le 04 juin 2024

Le Maire
Sylvie MASSET

